Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

LEQUILBEC

FREDERIK

Membre d'EPCI/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN/ Vice-président

Élu(e) ou nommé(e) le : 27/09/2022

Déclaration déposée le : 26/11/2022 18:52:42

Renseignements personnels :

Année de naissance : 31/08/1974

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Université de Caen Normandie depuis le 09/2017 Ingénieur d'étude hors classe Commentaire : La rémunération de l'année 2022 ne comprend pas les revenus de novembre et décembre à recevoir	2017 : 27 162 € Net 2018 : 30 278 € Net 2019 : 37 092 € Net 2020 : 36 589 € Net 2021 : 38 160 € Net 2022 : 31 935 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : Presqu'île Habitat depuis le 09/2020 Office public HLM Commentaire : Mandat au titre de la Communauté d'agglomération du Cotentin	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : Association de Financement le Cercle du Cotentin depuis le 01/2017 Président bénévole Commentaire : L'association a pour objet exclusif de recueillir les fonds destinés au seul financement du parti Le Cercle du Cotentin (CDC) conformément aux dispositions de l'article 11–1 de la loi n° 88–227 du 11 mars 1988, modifiée, relative à la transparence financière de la vie politique.	2017 : 0 € Net 2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : Association La Fabrik Autonomie et Hâbitat de 01/2016 à 04/2021 Président bénévole Commentaire : Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.Objet :Dans le prolongement de la loi du 11 février 2005 qui reconnaît le droit à compensation du handicap sur la base d'un projet de vie qui concrétise les besoins et les aspirations de la personne, la Fabrik Autonomie et Habitat agit pour que les personnes en situation de handicap mènent une vie autonome et plus particulièrement pour que chaque personne en situation de handicap qui le souhaite ait la possibilité de vivre dans son propre logement.	2016 : 0 € Net 2017 : 0 € Net 2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
Néant	

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN depuis le 06/2020 Commentaire : La rémunération 2022 ne comprend pas les indemnités de novembre et décembre à percevoir	2020 : 2 187 € Net 2021 : 8 725 € Net 2022 : 7 378 € Net
Ville de Cherbourg en Cotentiin depuis le 06/2020	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net

Observations

Je soussigné FREDERIK LEQUILBEC *certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.*
Fait, le 26/11/2022 18:52:42
Signature : FREDERIK LEQUILBEC